

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4350>



2012-2013

CTSD 21 : gestion des postes pour la rentrée 2013

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: dimanche 17 mars 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Nous avons reçu des documents de la DSDEN 21 (ancienne IA) avec des indications concernant les postes qui seront discutées lors du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) du MARDI 19 MARS 2013



Les représentants des personnels ont toujours peu de données à leur disposition pour mesurer les conditions de préparation de la rentrée 2013. Nous insisterons pour avoir davantage de documents à analyser.

Les documents que vous trouverez en pièce jointe indiquent :

– les créations et suppressions de postes définitifs :

COLLEGES : 20 fermetures dont 2 MCS (mesure de carte scolaire), 17 ouvertures, 2 postes bloqués

LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES : 10 fermetures dont 6 MCS, 22 ouvertures, 2 postes bloqués

LYCEES PROFESSIONNELS : 6 fermetures, 13 ouvertures, 3 postes bloqués

(quand un poste est bloqué dans une discipline, si un collègue de cette discipline obtient sa mutation ou part à la retraite, alors le poste est supprimé)

– les compléments de service :

CSD = complément de service donné (un prof va faire des heures ailleurs ; l'établissement prévu est indiqué dans la colonne de droite)

CSR = complément de service reçu (un prof vient d'ailleurs faire des heures dans l'établissement) ; un CSR dans un établissement X doit correspondre à un CSD dans un établissement Y : à vérifier

A première vue, la situation ne s'améliore pas en collège mais il y aurait davantage d'ouvertures de postes en lycée.

Toutefois, ces créations sont souvent faites sur des besoins inférieurs à 18h, ce qui signifie que le collègue nommé aura un complément de service à faire ailleurs : les services partagés, sources de complications tant pour l'administration des établissements que pour la vie et le travail des collègues concernés, sont encore très/trop nombreux (voir colonnes de droite) : rappelons qu'autrefois, c'était l'exception vu que l'on pouvait garder le collègue en sous-service dans l'établissement comme ressource supplémentaire.

La gestion des personnels par les économies de moyens n'a donc pas été supprimée avec le nouveau gouvernement...

Il est très important de nous faire remonter toutes vos observations, remarques, précisions qui nous permettraient d'intervenir efficacement en connaissance de cause au CTSD, et d'attirer l'attention des services de l'IA sur des cas particuliers.

A cette époque, les choses ne sont pas encore figées, nous pouvons réellement orienter les choix de la DASEN, qui a autant intérêt que nous à trouver les solutions les plus satisfaisantes pour tous.

Les représentants SNES-FSU que nous sommes, demanderont systématiquement des créations de postes s'ils ont connaissance des HSA (heures supplémentaires annuelles) dans la discipline et des BMP restants (blocs de moyens provisoires = heures non attribuées dans une discipline, inférieures à une quotité de service).

Ils s'opposeront aux suppressions de postes.

Ils poseront les questions destinées à éclaircir les situations problématiques et vous rapporteront les réponses données par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).



PS:

N'hésitez pas à communiquer avec nous durant la période qui s'annonce :

Ecrire à : snes21@dijon.snes.edu